Image not found or type unknown

Vente de produitq alimentaires sur internet

Par **gaelle78**, le **24/11/2008** à **21:45**

Bonjour,

j'ai actuellement un site web en italie (vente de vins, liqueurs, pâtes ..)que je souhaite trensferer en france.
Ma question est la suivante : en Italie j'avais besoin d'une autorisation pour avoir le droit de vendre des produits alimentaires sur le Net.
Que prevoit la loi française à ce sujet ?

Merci de votre réponse,

Cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés